



Les programmes d'EPS et le socle

Les points d'appui présents dans le socle 2016

Le précédent socle, tout le monde s'en souvient, a fait l'objet d'une critique féroce de la part du SNEP-FSU. Sa conception, sa fonction dans le texte de 2006 étaient pour nous une provocation par rapport à la formation physique sportive et artistique dont devrait bénéficier chaque jeune. Exclue des fondamentaux, à part le « savoir nager », et quelques vagues indications sur « le corps », notre culture de référence ne rentrait pas dans les visées restreintes de F. Fillon. Nous avons mené une bataille, intense, pour inverser le cours des choses. Il aura fallu une dizaine d'années, et un engagement de V. Peillon pour qu'un nouveau socle, respectant tous les champs disciplinaires, voie le jour.

Le nouveau socle intègre, sans conteste, l'apport de l'EPS dans les fondamentaux. Son contenu a fait l'objet, le mot n'est pas trop fort, d'un combat entre les forces que l'on peut qualifier d'anti-EPS et le SNEP-FSU, les premières jugeant que la place de la discipline est trop développée dans le premier projet. De fait, l'association assez classique maintenant SE-UNSA, SGEN, DGESCO a tout mis en œuvre pour limiter au maximum ce qui concernait l'EPS. Ainsi la DGESCO, au dernier moment et sur proposition du SGEN, a limité à une phrase ce qui était écrit dans le domaine 1 sur les langages, contre l'avis de l'organisation majoritaire de l'EPS, contre l'avis du CSP, etc. Nous sommes ainsi passés de cette formulation dans le projet du CSP :

« L'expression et la communication mettent en jeu le corps et supposent à la fois aisance et maîtrise de soi. Par les activités impliquant le corps (travail sur la voix, sports, danse, mime, arts du cirque, pratiques théâtrales, jeux...), l'élève a appris à se contrôler et à entrer en relation avec autrui.

L'élève doit pouvoir s'engager dans un dialogue verbal et gestuel, construire une stratégie, utiliser ou élaborer des techniques efficaces pour réaliser une performance sportive, s'impliquer dans des rencontres interindividuelles, œuvrer dans un collectif, se déplacer dans des environnements divers. »

A celle-ci imposée par la DGESCO :

« Il (l'élève) s'exprime par les activités, physiques, sportives ou artistiques, impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi »

Cette façon de faire, totalement anti-démocratique, laissait préfigurer ce qui se passera ensuite sur les programmes.

Mais, malgré tout, ce qui reste écrit dans le socle reste un atout et un point d'appui pour la discipline.

Nous sommes fiers de de l'activité menée et de cette évolution. Ci-dessous, nous avons extrait les termes du socle qui visent explicitement l'apport de l'EPS, auxquels il faut rajouter évidemment tout ce qui est écrit sous la forme : « toutes les disciplines concourent à... ».

Socle, entrée en vigueur, septembre 2016

Domaine 1 :

« Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

Sensibilisé aux démarches artistiques, l'élève apprend à s'exprimer et communiquer par les arts, de manière individuelle et collective, en concevant et réalisant des productions visuelles, plastiques, sonores ou verbales notamment. Il connaît et comprend les particularités des différents langages artistiques qu'il emploie. Il justifie ses intentions et ses choix en s'appuyant sur des notions d'analyse d'œuvres.

Il s'exprime par des activités, physiques, sportives ou artistiques, impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi. »

Domaine 2 (toutes les disciplines) : les méthodes...

Domaine 3 (toutes les disciplines) : La citoyenneté...

« Il exploite ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser. »

[Il faut noter que le CSP avait initialement proposé d'écrire ce que peut apporter la culture physique au domaine « des méthodes et outils pour apprendre » et « la formation de la personne et du citoyen. Mais toutes les formulations que le SNEP-FSU a proposées, ont été refusées par la Dgescs sous pression du lobby précédemment cité. Il est assez amusant de constater que ce sont ensuite les mêmes (auxquels il faudra rajouter par la suite l'IG) qui se sont scandalisés que les « méthodes » et la « citoyenneté » ne soient pas assez présents dans les programmes d'EPS].

Domaine 4 :

« Il est conscient des enjeux de bien-être et de santé des pratiques alimentaires et physiques. »

Domaine 5 :

« Il connaît les contraintes et les libertés qui s'exercent dans le cadre des activités physiques et sportives ou artistiques personnelles et collectives. Il sait en tirer parti et gère son activité physique et sa production ou sa performance artistiques pour les améliorer, progresser et se perfectionner. Il cherche et utilise des techniques pertinentes, il construit des stratégies pour réaliser une performance sportive.

Dans le cadre d'activités et de projets collectifs, il prend sa place dans le groupe en étant attentif aux autres pour coopérer ou s'affronter dans un cadre réglementé. »

Le travail sur les programmes a ensuite produit une méthode qui consistait à articuler socle et programme. Nous n'y revenons pas ici mais cela a produit ce qui a été appelé : volet 1, volet 2 et volet 3. Les « programmes » scolaires, dans la nouvelle vision du CSP sont donc cet ensemble : socle-volet 1-volet 2-volet 3, et non uniquement le volet 3.

Volet 2 cycle 4 :

Pour bien comprendre la suite, il faut relever qu'officiallement « Ce deuxième volet du programme du cycle 4 présente non pas l'intégralité des apports possibles de chaque champ disciplinaire ou éducatif, mais sa contribution essentielle et spécifique à l'acquisition de chacun des cinq domaines du socle. ; »

Il convient donc d'étudier si ce volet 2 est bien en cohérence avec le socle.

Nous ne prenons ici que l'exemple du cycle 4 qui concerne plus particulièrement le collège.

Domaine 1 :

« L'éducation physique et sportive apprend à élaborer des systèmes de communication dans et par l'action, à se doter de langages communs pour pouvoir mettre en œuvre des techniques efficaces, prendre des décisions, comprendre l'activité des autres dans le contexte de prestations sportives ou artistiques, individuelles ou collectives. »

Domaine 2 :

« L'organisation et l'entraînement, déterminants pour la réussite, se construisent dans la classe à travers leçons et exercices... L'éducation physique et sportive par l'entraînement, les répétitions, la réduction ou l'augmentation de la complexité des tâches, la concentration, la compréhension de ses erreurs. »

Domaine 3 :

« Ces règles concernent aussi les pratiques et la vie dans l'établissement, comme dans les activités physiques, sportives et artistiques : comprendre qu'elles sont source d'inventions techniques, de liberté, de sécurité permet d'établir des rapports positifs aux autres, en particulier avec les camarades de l'autre sexe. »

« Développer le jugement est un des buts privilégiés du cycle 4. Chaque discipline y concourt à sa manière en... en apprenant à élaborer des codes pour évaluer une activité physique,... »

Domaine 4 :

« Ils sont sensibilisés aux problèmes de santé publique liés aux conduites ou à l'alimentation et trouvent dans l'éducation physique des exemples concrets de prévention. »

« L'éducation physique et sportive aide à comprendre les phénomènes qui régissent le mouvement et l'effort, à identifier l'effet des émotions et de l'effort sur la pensée et l'habileté gestuelle. »

« L'éducation physique et sportive contribue à la construction des principes de santé par la pratique physique. »

Domaine 5 :

« L'éducation physique et sportive, par les défis, les épreuves, les rencontres qu'elle organise, apprend à combiner les ressources que nécessite chaque activité étudiée et à les mobiliser pour devenir de plus en plus autonome. »

Au passage, ce qui est écrit dans ce volet 2 pour le domaine 5 entérine donc officiellement une nouvelle « matrice disciplinaire » : l'étude des APSA. La dernière phrase mentionne en effet « les activités étudiées ». Chapitre donc institutionnellement clôt... tant que ce socle restera en vigueur.

La suite logique du travail entrepris aurait été de mettre en cohérence le volet 3, la partie proprement EPS, avec le volet 2, lui-même déjà articulé au socle.

Or il suffit de lire le volet 3 retenu par la DGESCO, contre l'avis du SNEP-FSU et contre l'avis majoritaire du CSE, pour comprendre qu'il n'en est rien. Le volet 3 a été écrit « hors sol » en dépit du socle et du volet 2. Voire même contre le socle car on ne retrouve rien ou pas grand-chose du socle dans les « compétences travaillées » disciplinaires.

En conclusion

Le socle et le volet 2 publiés sont un appui essentiel qu'il faut bien connaître, car tout ce qui ira dans leur sens ne pourra être dénoncé par l'institution. Notamment retenons la première phrase du socle qui concerne directement l'EPS : « Il s'exprime par des activités, physiques, sportives ou artistiques, impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi. »